

Carreleur

RNCP437 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	TP — Titre professionnel
Code(s) NSF	233s
Code(s) ROME	F1608
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	24/05/2021

Certificateur(s)

MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION · SIRET : 11000007200014

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Préalablement à la pose de carreaux céramiques, le carreleur réalise la construction de supports neufs et la préparation de supports existants.

Il pose du carrelage :

- collé au mur ;
- collé au sol ;
- scellé au sol sur mortier de pose.

Indépendamment des diverses poses de carreaux céramiques, le carreleur réalise des chapes dont la finition restera apparente (sous-sol de maison individuelle) ou sera recouverte de peinture ou de revêtements souples (moquette, parquet) ou durs (carreaux céramiques).

Pour chaque type de pose et en fonction des contraintes techniques des chantiers, le carreleur peut être amené à poser des matériaux d'interposition.

Le carreleur travaille sur des chantiers de construction, neufs ou de rénovation, le plus souvent en locaux couverts mais il peut également intervenir en extérieur, lors de la réalisation de terrasse ou balcon.

Il travaille dans des entreprises de taille variable.

Le travail individuel ou en équipe est conditionné par la nature et l'importance du chantier. La pose scellée de carreaux céramiques, en raison de ses contraintes physiques et techniques, est réalisée le plus souvent par une équipe de deux ou trois ouvriers.

Le carreleur travaille souvent, lors de ces chantiers, en même temps que d'autres corps de métiers.

Il travaille parfois en hauteur et manipule souvent des charges.

Il peut être amené à exercer ses activités professionnelles :

- suivant des horaires modulables et variables dans le respect de la réglementation (contraintes liées par exemple à des chantiers de pose scellée) ;
- dans des conditions inhérentes au travail sur chantier (intempéries, poussière, bruit) ;
- parfois sur des sites éloignés, occasionnant des déplacements.

Pour toutes ces raisons, le carreleur doit posséder une bonne condition physique (station debout prolongée, marche, déploiements d'efforts fréquents) et des qualités relationnelles.

Dans sa pratique, il tient compte des règles concernant le tri des déchets de chantier, l'utilisation rationnelle des matériaux, des liants et de l'eau.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Réaliser la pose collée au sol et au mur de carreaux céramiques

Construire des supports neufs et préparer des supports existants en vue d'une pose collée de carreaux céramiques.

Poser des matériaux d'interposition et coller au sol des carreaux céramiques.

Poser des matériaux d'interposition et coller au mur des carreaux céramiques.

2. Réaliser des chapes traditionnelles et la pose scellée de carreaux céramiques

Poser des matériaux d'interposition et réaliser des chapes talochées et lissées.

Poser des matériaux d'interposition et réaliser la pose scellée de carreaux céramiques.

Blocs de compétences

RNCP437BC01 — Réaliser la pose collée au sol et au mur de carreaux céramiques

LISTE DE COMPÉTENCES

Construire des supports neufs et préparer des supports existants en vue d'une pose collée de carreaux céramiques.

Poser des matériaux d'interposition et coller au sol des carreaux céramiques.

Poser des matériaux d'interposition et coller au mur des carreaux céramiques.

RNCP437BC02 — Réaliser des chapes traditionnelles et la pose scellée de carreaux céramiques

LISTE DE COMPÉTENCES

Poser des matériaux d'interposition et réaliser des chapes talochées et lissées.

Poser des matériaux d'interposition et réaliser la pose scellée de carreaux céramiques.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Construction de pavillons individuels.

Réalisation de logements collectifs ou bureaux tertiaire.

Construction industrielle ou agricole.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Carreleur.

Dalleur.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Pour la tenue de l'emploi :

Habilitation électrique délivrée par l'employeur au niveau BS.

Art. R. 4544-9. - Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.

Art. R. 4544-10. - Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	2 083 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (17 % des actifs en emploi)

Familles professionnelles (FAP)	B2X30 — Ouvriers en pose et décoration de revêtements · tension 5/5 (Très élevée) B6X73 — Techniciens et agents de maîtrise de chantiers du BTP · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	11 700
Jugés difficiles à recruter	60 %
Emplois saisonniers	8 %
Familles professionnelles (FAP)	B2X30 — Ouvriers en pose et décoration de revêtements B6X73 — Techniciens et agents de maîtrise de chantiers du BTP

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education)

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Polynésie française

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 24/05/2021

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP35509

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/437/>

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	9
Montant total engagé	42 465 €
Coût moyen par dossier	4 718 €
Durée moyenne	743 h
Période	10/2020 – 06/2021
France Travail	64 %
France compétences	36 %
Reste à charge titulaire	1 %

